Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 14/04/2025 à 14h28
Réference de l'AR : 054-215407982-20250404-19_25-DE
Publié le 14/04/2025 ; Rendu exécutoire le 14/04/2025

COMMUNE DE THUILLEY-AUX-GROSEILLES

Département de Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Toul
Canton Meine au Saintois

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents ou représentés : 7
Conseillers votants : 7

Le Maire certifie que la convocation du conseil a été faite le 14/03/2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Thuilley-aux-Groseilles, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, en mairie, sous la présidence du Maire, Laurence BROQUERIE.

Présents : Laurence BROQUERIE, Christophe GENIN, Samuel GRIS, Pauline HENRY, Gibrien PARISOT, Jacques PEROUX, Amélie PEROUX
Absents : Stéphane PIERI, Thomas WECKERING
Excusés : Gabrielle HENRY

Amélie PEROUX a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 19/25 :
VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES 2025

Madame le maire propose donc au conseil de maintenir les taux ainsi :

- Taxe foncier bâti : 21,14 %
- Taxe foncier non bâti : 11,85 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 3,49 %

Après délibération, le conseil vote la proposition de taux des taxes locales 2025.

Pour : 7 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Amélie PEROUX — Secrétaire

Laurence BROQUERIE — Maire

MAIRIE DE THUILLEY GROSEILLES 54170